

Etude d'Impact et d'Incidence Loi sur l'Eau

- Diagnostic écologique
- Milieux humides
- Indices biologiques
- Restauration entretien
- Déchets



ALTHIS réalise :

- des **Etudes d'impact** sur l'environnement avec Dossier d'enquête publique (DUP) conformément aux articles L. 123-1 à L. 123-16 du Code de l'Environnement (loi n°83-630 du 12 juillet 1983 et ses décrets d'application), dossiers ICPE, dossier Loi sur l'Eau, document d'incidence Natura 2000
- des **Etudes d'incidence** conformément à la législation et aux règlements en vigueur et notamment aux dispositions des articles L 210-1 à L 214-16 et R 214-1 à R 214-56 du code de l'environnement, la **loi sur l'eau** n° 92-3 du 3 janvier 1992 modifiée, la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et leurs décrets d'application
- des études d'impact et d'incidence **Natura 2000**

Ces études comprennent les étapes suivantes :

- **Etat des lieux** : contexte humain et physique (topographie, hydro-géologie, paysage), analyse paysagère, faisabilité environnementale (diagnostic écologique), socio-économique, réglementaire, cohérence des sites naturels impactés, corridors écologiques
- **Etude des impacts sur l'environnement** : évaluation milieu physique, milieu naturel, paysage et patrimoine, milieu urbain, bruit, économie, détermination du projet de moindre impact, détermination des objectifs, bilan énergie-carbone, rapport d'insertion environnemental, incidence Natura 2000
- **Mesures pour l'environnement** (dites réductrices d'impact ou "compensatoires") : propositions, études préalables, hiérarchisation avec évaluation détaillée des coûts, bilan écologique des impacts
- **Suivi des résultats** : mise en place d'une procédure de suivi des mesures, sur la base d'un bilan initial, avec indicateurs et éventuellement plan de gestion

Althis intervient sur tout projet ou activité qui a un impact sur l'environnement : projets routiers, implantations urbaines ou industrielles, installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), création - extension de carrières de production de matériaux, réhabilitation de sites dégradés, aménagement d'espaces naturels.

Nous nous efforçons de présenter une vision dynamique des projets insérés dans leur environnement, en coordonnant les approches naturalistes, paysagères, urbanistiques et en respectant les objectifs de développement socio-économiques.